

Assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 2019 à Berne

Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement 2020

Proposition

L'Assemblée des délégués décide d'allouer une contribution extraordinaire de CHF 420 000 au financement solidaire partiel de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux pour l'année 2020.

Berne, le 29 août 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le président La directrice
Gottfried Locher Hella Hoppe

Contexte

En juin 2018, l'Assemblée des délégués (AD) a pris la décision suivante : « L'Assemblée des délégués approuve, dans le cadre de la législature 2019 – 2022, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux. » Lors de l'AD d'été 2018 toujours, elle a fixé à CHF 420 000 le montant annuel des contributions au financement solidaire et approuvé le rapport sur les services d'aumônerie dans les centres fédéraux. Pour mettre en œuvre ces décisions, il est donc proposé à l'AD de décider d'allouer la contribution pour 2020. Comme d'habitude, la proposition porte sur une « contribution extraordinaire », selon l'article 17 de la constitution de la FEPS.

Sur cette base, les Églises membres sur le territoire desquelles se trouve un centre fédéral peuvent demander un soutien financier pour les services d'aumônerie. Une fois la décision prise par l'AD, le Conseil répartira au printemps 2020 les ressources du financement solidaire. Cette répartition se fait selon une clé qui intègre les critères suivants, approuvés par l'AD : a) occupation des centres, b) capacité financière de l'Église concernée, selon la clé de répartition utilisée pour les contributions de membres, c) prestations propres des Églises concernées aux services d'aumônerie.

Développement

Il y a trois ans, une restructuration du secteur de l'asile a été adoptée en votation populaire. Son élément central est la procédure d'asile accélérée. La restructuration est appliquée depuis mars 2019. Désormais, les procédures sont traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) avec tâches procédurales. Les requérants en attente de décision – ou de l'exécution de leur renvoi – sont hébergés dans des CFA sans tâches procédurales. Ceux qui troublent l'ordre public ou le fonctionnement d'un CFA sont hébergés dans des centres spécifiques. Cependant, le seul centre spécifique, situé aux Verrières, a été fermé au début du mois d'août en raison du nombre insuffisant de requérants assignés.

Actuellement, le Secrétariat d'État aux migrations exploite au total 17 centres fédéraux répartis dans six régions. Des aumôniers de confession réformée travaillent dans tous ces centres, ainsi que dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. Avec leurs collègues catholiques, elles et ils accomplissent un précieux travail de soutien et d'accompagnement des requérants d'asile. Elles et ils leur consacrent du temps et de l'attention, indépendamment de leurs origines, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse et aident des personnes vivant des situations extrêmement éprouvantes et pleines d'incertitude à retrouver équilibre et confiance. C'est pourquoi les personnes en charge de l'aumônerie sont appréciées en de nombreux endroits non seulement par les résidentes et les résidents, mais aussi par les autorités et d'autres acteurs dans ces centres.

Au cours des dernières années, les aumôniers ont vécu, et ponctuellement influencé, un important processus de transition. Depuis la mise en œuvre de la restructuration, elles et ils poursuivent leur engagement et se sont familiarisés avec différentes transformations intervenues tant au niveau des structures qu'à celui du personnel (chez les autres acteurs dans les centres). Il est important que cet engagement constant des personnes en charge de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile puisse aussi se poursuivre en 2020.